

MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2023

Etaient présents :

Denis BARROT

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Eric DUTRIEVOZ

Guy FRACHE

Eric MARCEL

Mélanie PEREZ

Camille ROBESSON

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Membres excusés : Pierre LUCIANI - Edward MORGAN

Convocation : du 24 avril 2023

Secrétaire de séance : Mélanie PEREZ

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 27 avril 2023 à 19h30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

EXTENSION CARRIERE LAFARGE

La société LafargeHolcim Ciments exploite actuellement une carrière de roches massives calcaires et de marnes sur les communes de Belmont, Charnay et Saint-Jean-des-Vignes. Cette carrière est actuellement autorisée par un arrêté préfectoral de juillet 2003 pour une durée de 30 ans. LafargeHolcim Ciments sollicite le renouvellement et l'extension de l'autorisation de la carrière et ses installations afférentes pour poursuivre l'exploitation et la valorisation du gisement pour une durée de 30 ans. L'extension porte sur une surface totale de 3.5 ha et un approfondissement de 30 mètres. La surface demandée atteint 83.2 ha pour 79.9 ha aujourd'hui autorisée. Le mode d'exploitation de la carrière sera le même qu'actuellement, sans modification notable sur les installations.

Une enquête publique sera ouverte du 2 mai au 9 juin 2023. La commissaire enquêtrice sera présente en mairie de Saint-Jean-des-Vignes le jeudi 11 mai de 17h à 19h.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un AVIS FAVORABLE au sujet de l'extension de la carrière Lafarge.

FINANCES

Candidature de la Mairie à l'appel à projets et aux amendes de police 2023 du Département

La campagne des aides 2023 du Département a été ouverte début avril. La commune de Saint-Jean-des-Vignes peut se présenter sur les deux dispositifs ouverts :

- Concernant l'appel à projets 2023 : la commune de Saint-Jean-des-Vignes peut présenter sa candidature pour soutenir le financement de la démarche performancielle présentée par le Syder (rénovation de l'éclairage public) ;
- Concernant les amendes de police 2023 : la commune de Saint-Jean-des-Vignes peut présenter sa candidature pour la mise en place d'un parcours piéton de l'école jusqu'à la salle des fêtes (petite butte béton marquant la séparation route/chemin piéton), parcours qui pourra se prolonger par des escaliers permettant de rejoindre la rue Saint-Vincent par un chemin sécurisé.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour la participation de Saint-Jean-des-Vignes aux amendes de police et à l'appel à projets 2023 du Département du Rhône.

Avancées travaux / investissements

Depuis le dernier Conseil Municipal, les investissements ou travaux suivants ont été réalisés :

- Tablettes numériques et changement de radiateurs pour l'école,
- Matériel divers (chaises, couverts et aspirateur) pour la cantine/garderie,
- Déplacement du défibrillateur désormais installé contre le mur de la Mairie le long de la rue Saint-Vincent.

Pendant le Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises :

- Un budget complémentaire sera alloué aux travaux de remplacement des haies sur la route des Ocques Rouges,
- Le reprofilage des fossés sera pris en charge par la CCBPD,
- La demande de bancs-casiers formulée par les enseignantes va être étudiée par un élu compétent,
- Compte tenu des économies réalisées sur le reprofilage des fossés, le site internet peut être financé cette année. Les deux prestataires pressentis initialement ne sont pas retenus, il convient donc de trouver un autre prestataire,
- Les travaux d'agrandissement du cimetière vont être étudié par un élu en charge de cette compétence.

URBANISME

Une convention a été rédigée par la CCBPD pour définir les modalités de collaboration avec les Mairies pour l'instruction des dossiers d'urbanisme par son service urbanisme. La CCBPD propose d'instruire les actes suivants : certificat d'urbanisme opérationnel, permis de construire, permis valant division, permis de construire valant autorisation de travaux, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable complexe, autorisations de travaux pour ERP et demande de modification, prorogation et transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessus. Pour ce faire, un barème financier est établi par type d'acte (entre 125€ et 250€ unité selon le type de l'acte) et les modalités de collaboration sont clairement définies.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour que le Maire signe cette convention « *Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols* » avec la CCBPD.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de Guy Frache à la commission urbanisme.

ENFANCE

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Les élus référents évoquent le dernier CME qui a eu lieu le 29 mars. Ce fut l'occasion de bons échanges. Les enfants ont proposé la création d'un poulailler partagé. Ils ont voté pour la mise en place d'une journée portes ouvertes, l'aide au fleurissement (création affiche notamment) et la rédaction d'une gazette de l'école.

Les prochaines élections auront lieu le 11 mai prochain ; plusieurs élus seront présents pour accueillir et accompagner les jeunes élus.

Ecole communale

Les effectifs 2023-2024 ne remettent pas en question le nombre de classes cette année. Nombre d'enfants attendus en 2023-2024 : 56. A savoir que 2 nouveaux enfants ont été accueillis en mars / avril.

Le club de tennis de table propose de mettre en place un cycle de cours aux enfants de l'école de Saint-Jean-des-Vignes. Cette proposition va être formulée à la directrice de l'école.

FLEURISSEMENT

Les nouveaux plants ont été commandés début avril par l'élue en charge du fleurissement. Des copeaux ont déjà été installés par l'abri sur 3 massifs.

La plantation est prévue le mercredi 24 mai à partir de 8h30. En attendant la jolie affiche des enfants du CME, sachez que tous les habitants qui le souhaitent sont les bienvenues à ce temps de jardinage convivial ! Par la suite, des temps de jardinage bimensuels seront organisés avec celles et ceux qui le peuvent et le souhaitent sur un jour de semaine à définir ensemble.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

En ce début d'année, nous avons travaillé sur la mise en conformité de la Mairie avec le règlement général sur la protection des données. Pour ce faire, nous avons été accompagnés par Monsieur Chatain, missionné par le SIBA pour être notre délégué à la protection des données.

4 axes principaux travaillés avec M. Chatain, à savoir :

- Informations prises sur la protection des données (dans rédaction formulaire, vis-à-vis de conservation de données personnelles, de la protection de ces données en général...),
- Modifications apportées aux mentions légales de notre site,
- Sécurisation du PC de la Mairie avec un mot de passe d'allumage et l'installation d'une KeePass pour la gestion des différents mots de passes,
- Rédaction et prise en compte des documents officiels et nécessaires en mairie :
 - o Charte d'utilisation des systèmes d'information et de communication,
 - o Définition d'un comité de pilotage (composé de Philippe, Eric, Flora + Pierre Chatain + notre prestataire informatique),
 - o Informations aux salariés et élus bénéficiant d'une indemnité sur l'utilisation de leurs données personnelles,
 - o Engagement de confidentialité qui s'adresse à tous les acteurs municipaux : agents / élus.

Tous les élus ont été invités à signer l'engagement de confidentialité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Une autorisation de stationnement de taxi** a été octroyée à Monsieur James Morgan. Ce dernier est autorisé donc à prendre des usagers au sein de l'agglomération de Saint-Jean-des-Vignes.
- Comme de coutume, **un pot Mairie sera organisé à l'occasion du défilé des classes en 3** le 13 mai prochain.

SEANCE LEVEE A 21h40.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
LE VENDREDI 26 MAI A 19h30**